



## **TOTAL COTE D'IVOIRE S.A.**

Société Anonyme au capital de 3 148 080 000 FCFA  
Immeuble Rive Gauche – Abidjan Zone 3, 100 rue des Brasseurs  
01 BP 336 Abidjan 01  
R.C.C.M : CI-ABJ-1976-B-17247

### **AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les actionnaires de la société TOTAL Côte d'Ivoire sont convoqués en **Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 12 DECEMBRE 2017 à 10 heures à l'hôtel Radisson Blu à Abidjan** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Annulation de la résolution n° 13 du 31 mai 2017 portant approbation de la proposition de fractionnement de l'action TOTAL CI dans un rapport de un (1) pour trois (3)**
- 2. Fractionnement de l'action TOTAL CI dans un rapport de un (1) pour cinq (5)**
- 3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**

Conformément à l'article 30 des statuts de la société, tout actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale et aura le droit de participer aux délibérations personnellement ou par un (1) mandataire de son choix, quel que soit le nombre d'actions détenues.

Toutefois, **les actionnaires propriétaires d'actions** nominatives ou de certificats d'actions nominatives **devront être inscrits sur le registre de la société trois (3) jours au moins avant la date de ladite Assemblée**, soit au plus tard **le 5 décembre 2017**. De même, les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront avoir retiré les attestations de blocage auprès de la SGI BICIBOURSE au plus tard à cette même date.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que tous **les documents à soumettre à l'Assemblée Générale du 08 décembre 2017 seront à leur disposition quinze (15) jours avant la tenue de ladite assemblée, soit à compter du 21 novembre 2017**, au siège social de TOTAL CÔTE D'IVOIRE ou auprès de la SGI BICI BOURSE sise à Abidjan - Plateau, Rue Gourgas.

*Pour plus de renseignements, s'adresser à TOTAL CÔTE D'IVOIRE, au secrétariat de la Direction Générale (☎ 21 22 23 00).*

**Nb: L'enregistrement des actionnaires débutera à 8 heures 30 minutes**

**Le Conseil d'Administration**